

**Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-ANNX-000176-20120912

Date de publication : 12/09/2012

Date de fin de publication : 22/04/2013

Autres annexes

**Démarche à suivre par chaque mutuelle ou chaque union régie par le
livre I ou le livre III du code de la mutualité**

Identifiant juridique : BOI-ANNX-000176-20120912

Date de publication : 12/09/2012

Date de fin de publication : 22/04/2013

ETAPE 1

La gestion de la mutuelle ou de l'union est-elle désintéressée ?

Non :

La mutuelle ou l'union est imposable
aux impôts commerciaux

Oui :

ETAPE 2 :

La mutuelle ou l'union concurrence-t-elle une entreprise ?

Non :

La mutuelle ou l'union n'est pas soumise aux impôts

Oui :

Commentaire renvoyant à ce document :

[IS – Régimes sectoriels – Régime fiscal des mutuelles et de leurs unions régies par les livres I et III du code de la mutualité](#)